



MJC CENTRE SOCIAL
LÉO LAGRANGE
ÉPINAL

ACCUEIL DE LOISIRS DU 16 AU 27 FÉVRIER 2026

PROJET PÉDAGOGIQUE



Centre Léo Lagrange

6 av. Salvador Allende
88000 Épinal
03 29 31 38 97
vincent.zuanella@
centroleolagrange.fr



1. CADRE DE L'ACM

Organisateur

Centre Léo Lagrange, MJC et Centre Social, 6 avenue Salvador Allende, 88000 Épinal
03 29 31 38 97
accueil@centroleolagrange.fr
www.centroleolagrange.fr

Le Centre Léo Lagrange a pour but d'offrir à la population du quartier, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de se rencontrer, de prendre conscience de leur personnalité et de devenir les citoyens responsables d'une communauté vivante. Dans cet esprit, elle a une vocation sociale et vise notamment à soutenir le rôle parental, favoriser l'insertion et la cohésion sociale.

La géographie

Implanté sur le quartier du Saut-le-Cerf dans la ville d'Épinal et touchant également la population du Plateau de la Justice - deux quartiers reconnus Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) - le Centre Léo Lagrange est un équipement de proximité à vocation sociale et culturelle.

Les locaux

Le Centre dispose des salles suivantes :

- Salle d'expression
- Salle polyvalente
- Salle petite enfance
- Salle de danse
- Salle de réunion
- Atrium multimédia
- Ludothèque
- Salle d'arts plastiques
- Cafétéria
- Cuisine
- 1 Salle "ados" en sous-sol
- 1 salle de web-radio en sous-sol

d'autres espaces sont également à notre disposition :

- un petit jardin attenant
- notre jardin partagé, situé 2 rue de la bazaine
- la salle de la Baudenotte, à 5 minutes à pieds du Centre.



Les moyens matériels

Le Centre met à disposition le matériel pédagogique nécessaire au bon fonctionnement de l'accueil : matériel ludique, sportif, créatif et artistique... Si besoin et sur demande de l'équipe, du matériel pourra être acheté.

Le Centre est doté de matériel informatique, audio, vidéo et vidéoludique, a une salle de spectacle / cinéma et tout l'équipement son et lumière, ainsi qu'une cuisine équipée.

Le Centre dispose également d'un minibus 9 places ainsi que d'une camionnette de type "food-truck" pour l'animation itinérante. Il est nécessaire de réserver les véhicules sur les calendriers disponibles à l'accueil.

La réglementation

La structure d'accueil et ses personnels sont soumis à la législation et à la réglementation du code du travail et à celles de la convention collective de l'animation. Pour toute question concernant la réglementation, le livre "l'essentiel du directeur", actualisé chaque année, est mis à disposition dans le bureau des animateurs. En cas de doute, ne pas hésiter à consulter le directeur de l'accueil (Vincent Zuarella).

Dates et Horaires

Pour les enfants en école maternelle ou élémentaire (3 - 10 ans) :

Du 16 au 27 février. L'accueil de loisirs est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h. Un temps de garderie, sur inscription, est proposé entre 7h30 et 9h puis entre 17h et 18h.

Pour les collégiens et lycéens (11-17 ans) :

L'accueil aura lieu du vendredi 20 au mardi 24 février, pendant le festival des Cybériades. Le vendredi, les horaires iront de 14h à 20h. Les autres jours de 10h à 17h. Le rendez-vous sera donné chaque jour au Centre Léo Lagrange, et les jeunes y seront ramenés à la fin de la journée.

Communication

La première phase de communication se fera avant les inscriptions avec la publication et la diffusion de notre plaquette (par affichage, par mail, par les réseaux sociaux, sur notre site internet et par distribution directe). L'agent d'accueil sera le principal interlocuteur des familles, il aura en sa possession tous les éléments nécessaires afin de renseigner les familles sur les modalités de notre accueil. Pendant l'accueil, le directeur se tiendra à la disposition des familles pour toutes leurs questions, à l'accueil des enfants et à leur départ, et son numéro de téléphone sera affiché à l'entrée des locaux.

Au besoin, des mots d'information seront donnés aux parents au long de la semaine, notamment concernant l'organisation des sorties.

Nombre d'enfants

maternelles, 3-6 ans : 16 maximum.

élémentaires, 6 -11 ans : 24 maximum

collégiens et lycéens, 11 -17 ans : 9 maximum

2. VALEURS ÉDUCATIVES ET OBJECTIFS

Projet Social du Centre Léo Lagrange

" Le Centre Léo Lagrange a pour but d'offrir à la population du quartier, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de se rencontrer, de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de devenir citoyens responsables d'une communauté vivante."

Article 2 des statuts de l'association.

Le projet social 2026-2029 étant en cours de finalisation, nous nous basons pour cet accueil sur le projet 2022-2025, dans lequel trois axes d'intervention prioritaires avaient été définis :

- Permettre aux enfants et aux jeunes de se découvrir, de faire grandir leur autonomie et de s'épanouir individuellement et en groupe.
- Favoriser l'équilibre familial et les liens intrafamiliaux
- Aider les personnes à s'ouvrir et à s'intéresser aux autres, ainsi que de trouver les dénominateurs communs entre les générations, les cultures et les différences.

Ces trois axes seront les valeurs éducatives de l'accueil.

Les objectifs généraux

En concertation, l'équipe d'animation et la direction ont extrait de ce projet social et de ces valeurs 4 objectifs généraux qui détermineront le contenu et l'organisation de cet accueil :

- Permettre aux enfants de développer leur **esprit critique**.
- Favoriser les **apprentissages** en différentes disciplines à l'occasion des ateliers.
- Permettre aux enfants de **proposer des projets** et de s'y impliquer
- Permettre aux familles de devenir **actrices de leurs vacances** et développer des liens sociaux extra familiaux.

Les objectifs opérationnels

Il découlent directement des objectifs généraux ci-dessous :

- Organiser un **grand jeu d'enquête** exigeant de l'esprit critique (observation, recherche par soi-même d'information, comparaison de sources, aller contre ses intuitions, chercher la raison des phénomènes...)
- Au quotidien, favoriser la discussion et la présentation d'**arguments** pour aboutir à la prise de décision (par exemple, pour choisir une activité ensemble).
- Proposer des **ateliers manuels** dans lesquels les enfants auront la possibilité de découvrir des outils, des matériaux et des savoir-faire nouveaux pour eux.
- Mettre en place, une fois par semaine, **une journée d'activités libre** pendant laquelle les enfants auront la possibilité de choisir leurs occupations et de proposer eux-même des activités et jeux.
- Chaque matin, inciter les enfants à **proposer eux-même** une activité collective et à l'animer.
- S'associer au **secteur familles** du Centre Léo Lagrange pour les sorties, afin de proposer des temps d'activités partagés entre parents et enfants.

3. LA VIE QUOTIDIENNE

La journée type (indicatif)

maternelles	élémentaires	collégiens
9h-9h45 : accueil en activités libres	9h-9h30 : accueil en activités libres	pas de journée type
9h45-11h15/30 : activité du matin	9h30-11h45 : activité du matin	
11h15/30 - 12h : rangement, hygiène, histoire, temps calme	11h45 - 12h : rangement, hygiène,	
12h - 13h : repas	12h - 13h : repas	
13h-15h : sieste ou temps calme	13h-14h : temps calme , dont histoire	
15h-16h30 : activité de l'après-midi	14h-16h30 : activité de l'après-midi	
16h30-17h : goûter et bilan de la journée	16h30-17h : goûter et bilan de la journée	

Garderie possible de 7h45 à 9h, puis de 17h à 18h30.

Le jour de la **sortie à la montagne** : arrivée des enfants à 8h30 pour un départ du bus au plus tôt possible.

Rythme de l'enfant

Chaque enfant a ses besoins propres, et chaque tranche d'âge également. L'idée générale est de permettre aux enfants accueillis de participer aux activités à leur rythme, sans s'épuiser, dans une dynamique de vacances.

Le temps d'accueil du matin ne doit pas être trop long cependant, et si les animateurs remarquent que le groupe est prêt, ou qu'il commence à se dissiper, il est possible de commencer l'activité du matin plus tôt. De même, il est possible de terminer cette activité plus tôt, si elle est finie ou si les enfants montrent des signes de lassitude. Le maître mot est de s'adapter.

Le repas est suivi d'un temps calme, pour bien digérer et se reposer en milieu de journée avant d'entamer la deuxième activité.

Les plus petits ont besoin d'un temps de sieste, dans une salle aménagée à cet effet, organisé et surveillé par une animatrice / un animateur. Lorsqu'ils se réveillent, ils peuvent rejoindre la salle d'activité calmes, au fur et à mesure, jusqu'à 15h. Pour petits comme plus grands, durant ce temps calme, les encadrants doivent proposer un choix d'activités possibles : jeux de société, création manuelle, histoire... Rien de sportif ni turbulent. Ils doivent animer ces activités, et laisser également les enfants suivre leurs envies et s'occuper seuls, tranquillement, s'ils le veulent.

En fin de journée, on fait redescendre l'excitation et on amène les enfants à prendre le goûter calmement, à table, servi par les encadrants ou par les enfants désignés. C'est également un moment de bilan informel de la journée, de discussion... On l'achève par un petit bilan de la journée, relax, qui peut être visuel ou sous une forme ludique.

Repas

Le temps du repas doit être calme. On peut discuter, rire, mais pas chahuter, crier ni parler trop fort. Les enfants ne sont pas autorisés à se lever, sauf pour aller aux toilettes s'ils le demandent. Il est attendu des animateurs qu'ils mangent à table avec les enfants, fassent le service et animent également ce moment, par des discussions, de l'écoute... C'est un moment d'échange privilégié avec les enfants.

Collectif et coopération

En début de semaine, les enfants sont invités à établir ensemble les règles de vie de la semaine (sur les comportements les uns envers les autres comme avec le matériel, sécurité, hygiène...) ainsi que l'organisation des tâches : installation et rangement du matériel, mise en place et nettoyage des tables pour les repas, nettoyage des salles... Également, ils peuvent être force de proposition sur des temps d'activités, par exemple pendant les temps calmes. Il est attendu des animatrices et animateurs qu'ils expliquent et mettent en place ce temps de co-création, qu'ils notent les réflexions et décisions des enfants (tout en les conseillant), qu'ils établissent la liste de "qui fait quoi quand", puis qu'ils veillent, tout au long de la semaine, au respect des règles établies et de la répartition des tâches telles que décidées.

4. HYGIÈNE, SANTÉ, SÉCURITÉ

Accueil des enfants en situation de handicap

Notre protocole d'accueil des enfants en situation de handicap est encore, à ce jour, en cours de conception et d'amélioration.

Pour le moment : À l'inscription, il est demandé aux parents de nous signaler si leur enfant est porteur de handicap ou s'il a des particularités pouvant affecter son accueil.

Le directeur convient alors d'un rendez-vous avec les parents et leur enfant, en amont de l'accueil de loisirs, pour remplir ensemble un DUIP (Document Unique d'Informations Partagées), qui permet d'établir le degré d'autonomie de l'enfant, ses besoins spécifiques (physiologiques, affectifs et sociaux), les problèmes qu'il peut rencontrer et la manière de les résoudre.

En fonction de la situation, si la situation le nécessite, l'accueil peut être fait de façon progressive (venir quelques heures un mercredi avant l'accueil de loisirs, ou venir une première journée durant l'accueil de loisirs, ou encore être accueilli à la demi-journée...) et éventuellement accompagnée par un adulte référent. Dans ce dernier cas, nous nous réservons le droit d'étudier plus longuement la situation et de chercher les moyens adéquats, reportant s'il le faut l'accueil à un moment ultérieur de l'année.

Sur le moment de l'accueil de loisirs, il sera proposé dans chaque groupe un Dispositif d'Auto-Régulation (DAR) : une tente équipée de coussins et couvertures, lumière douce, ainsi que de fidgets (de petits objets tactiles déstressants).

Il est également prévu, dans une démarche d'amélioration de notre accueil des enfants en situation de handicap, de faire venir pendant la semaine le PRH (Pôle Ressources Handicap) des Vosges, piloté par les Francas, afin que ses experts puissent observer nos pratiques et notre organisation, et nous fournir un diagnostic et des préconisations. Ce sera le mardi 24 sur le moment de l'accueil, sur le temps de midi et sur une activité, puis le mercredi 25 sur un moment de notre ACM libre.

Sécurité et santé sur les lieux

Évacuation d'urgence

En cas d'alarme pour évacuation d'urgence (incendie, gaz...), chaque référent de groupe doit rassembler les enfants à sa charge, se munir des fiches sanitaires et de la liste de présence des enfants, faire l'appel en s'assurant que chaque enfant est bien présent puis guider le groupe vers la sortie de secours la plus proche. Le point de rassemblement prévu pour toutes les personnes présentes dans les locaux à ce moment-là est le skate-park, juste à côté du bâtiment.

Un exercice d'évacuation sera d'ailleurs organisé au début de l'accueil de loisirs.

Vigilance attentat

En cas d'intrusion dangereuse dans les locaux, l'agent d'accueil et les animateurs de chaque groupe sont munis d'une corne de brume pour donner l'alarme.

À ce signal, les référents rassemblent leur groupe et sortent des locaux par l'issue de sortie la plus proche ou, à défaut, se réfugient et se barricadent dans les pièces identifiées : pour les maternels en garderie, il s'agit de l'Atrium. Pour les primaires en salle polyvalente, avec les ados, au Sous-Sol.

Accident

Pour un accident mineur dont les soins peuvent être prodigués par un animateur (petits bobos), c'est l'assistant sanitaire de l'accueil de loisirs qu'il faut privilégier. L'animateur référent du groupe doit prévenir en premier lieu les secours (Samu au 15 ou pompiers au 18), puis ensuite le directeur de l'accueil de loisirs. C'est le directeur qui a en charge de prévenir les parents.

Sécurité et santé pendant les trajets et sorties

Lors des sorties du Centre, l'animateur référent de chaque groupe doit se munir du sac pharmacie de son groupe, des fiches sanitaires de chaque enfant et, en cas de transport par bus, de la liste nominative de chaque enfant avec les numéros de leurs parents. Pour tout déplacement extérieur, les animateurs doivent être au moins deux par groupe d'enfant, un à l'avant et un à l'arrière. Toute traversée de route doit se faire avec des animateurs bloquant la circulation de chaque côté.

Les enfants doivent en toute circonstance avoir l'attention des animateurs, qui doivent prévenir les dangers, garder les enfants à vue, les encadrer, les protéger, et se tenir prêts à intervenir si nécessité.

En cas d'accident grave :

S'il arrive un accident à un enfant nécessitant des soins urgents, l'animateur référent du groupe doit prévenir en premier lieu les secours (Samu au 15 ou pompiers au 18), puis ensuite le directeur de l'accueil de loisirs. C'est le directeur qui a en charge de prévenir les parents.

Hygiène

Un lavage de main est obligatoire après chaque passage aux toilettes, après chaque activité salissante (peinture, bricolage, jeux extérieurs...), avant et après chaque repas.

En cas de problème d'hygiène avec un enfant (accident de pipi, poux...), en référer à l'assistant sanitaire et au directeur de l'accueil, discrètement, sans stigmatiser l'enfant.

Tabac et Alcool

Il est interdit de fumer pendant l'accueil de loisirs, dans nos locaux comme à leurs abords immédiats. Le seul temps éventuellement possible pour les encadrants fumeurs est pendant leur pause, à l'extérieur des locaux. Toute consommation d'alcool sur les lieux de l'accueil est interdite, de même que de venir au travail en état d'ivresse.

5. ACTIVITÉS

ACM libre

Dans la continuité du travail sur le rythme de l'enfant, l'idée est de proposer aux enfants accueillis ce moment particulier de liberté, d'autonomie et de "vacances". Nous mettons en place chaque semaine une journée d'activités libres. Le principe est le suivant : chaque membre de l'équipe, dans une pièce différente du Centre, propose une activité et du matériel thématique aux enfants (jeux, arts-plastiques, bricolage, musique, activité sportive...). Ces derniers peuvent réaliser l'activité prévue par l'animateur ou inventer la leur. Et les enfants ont la liberté de circuler dans le Centre, de pratiquer l'activité de leur choix, de l'arrêter lorsqu'ils le souhaitent, d'y revenir plus tard, de s'occuper seul ou de ne rien faire (dans une salle dédiée à celà, surveillée, avec livres, matériel de dessin, jeux...). Deux animatrices / animateurs circulent en permanence dans les couloirs pour s'assurer de la sécurité du déplacement des enfants, les issues étant fermées et surveillées. Les enfants les plus grands peuvent aussi guider les plus petits dans leurs déplacements. Le groupe de collégiens ne participera pas à cette journée, mais aura l'opportunité de décider chaque jour de son programme.

Obligé ou pas ?

Sur les activités proposées, le principe est d'encourager les enfants à participer, de leur donner envie de le faire, mais pas de les y contraindre. Si un enfant refuse, il n'est pas question de le forcer : l'alternative pour lui ou elle est de s'occuper seul.e et calmement, en autonomie, dans la même pièce, ou a minima de suivre le groupe dans le cas d'une sortie à l'extérieur. Il est possible de s'appuyer sur nos volontaires de Service Civique pour s'occuper des enfants éventuellement réfractaires à l'activité.

Thèmes

La première semaine, le thème est "Un personnage mystère dans un monde de neige et de glace", avec la notion d'apprentissage d'ordre de culture générale, et la seconde a pour thème "Les Lutins au chômage après Noël", avec comme axe la fabrication de jouets et les savoir-faire manuels.

Esprit critique et autonomie

Se référer aux objectifs opérationnels : les activités doivent laisser aux enfants la place d'exercer leurs choix, et exiger d'eux réflexion, déduction et discussion.

Sorties

Nous proposerons chaque semaine une grande sortie associant les groupes des maternelles, des élémentaires et notre secteur familles. La première semaine, nous nous rendrons au Musée de la Montagne de Château-Lambert pour y découvrir le Musée, profiter d'une de ses animations et également se promener dans les abords du village, éventuellement pratiquer des activités de neige s'il y en a. La seconde semaine, toujours pour les trois groupes précités, nous resterons sur le quartier en nous rendant au Xylolab afin de fabriquer des jouets en bois, puis pourrons jouer à de grands jeux d'adresse et de stratégie en bois dans les locaux du Centre.

À noter que ce programme est indicatif et encore en cours de validation au moment de la rédaction de ce projet pédagogique, il peut être amené à changer.

6. LES RELATIONS

Posture d'autorité

Privilégier la sanction à la punition. La différence étant que la punition est souvent bête et sans signification, parfois humiliante, alors que la sanction peut être positive (félicitation, encouragement), et surtout qu'elle est en rapport avec ce qui a été fait, proportionnée, et qu'elle propose une réparation ("tu n'as pas pris soin du matériel, tu n'en auras pas pendant un certain temps", "tu as sali, tu nettoies", "tu n'as pas été gentil avec lui, maintenant tu vas l'aider sur quelque chose"). On peut éventuellement exclure un enfant, temporairement, d'une activité (s'il ne respecte pas les consignes ou les autres, s'il perturbe exprès son déroulement, ça peut être une sanction valable), mais en le faisant s'asseoir en périphérie du groupe par exemple, qu'il puisse continuer de voir et d'écouter, sans l'humilier. Sur la prise de parole, éviter les cris ou de hausser excessivement le ton, rester ferme mais calme et raisonnable.

Rapports affectifs et tactiles

Si l'enfant vient à l'animatrice ou à l'animateur pour un contact physique, parce qu'il veut un câlin, tenir la main, attirer l'attention, il n'y a aucune raison pour que l'adulte refuse. Les enfants ont physiologiquement, psychologiquement besoin de contacts physiques affectueux et bienveillants dans une journée, et s'ils sont demandeurs, c'est du rôle de l'animatrice / animateur d'y répondre raisonnablement. En retour, pour encourager, reconforter, attirer l'attention ou soigner, l'adulte s'assure du consentement de l'enfant pour le contact. En cas d'urgence, pour raison de sécurité, si l'enfant se met lui ou les autres en danger, ou s'il a besoin d'être amené au calme un instant, il peut être nécessaire de le tenir ou retenir, mais sans

violence et jusqu'à retour au calme ou à la sécurité.

Dans les rapports affectifs, il est attendu des encadrants qu'ils restent à leur place d'animatrices et animateurs, bienveillants et attentionnés, mais sans excès, de garder une distance professionnelle avec le public accueilli.

Attitude générale des encadrants

Il est attendu des encadrants (animatrices, stagiaires et volontaires) d'adopter une attitude pédagogique, adulte et responsable.

Envers le public accueilli :

- montrer l'exemple en toutes circonstances
- langage et attitude polis
- tenir ses promesses, être juste dans ses décisions, traiter tous les enfants avec équité
- faire respecter les règles de vies et la répartition des tâches décidées collectivement
- s'adapter néanmoins aux besoins particuliers des enfants
- veiller prioritairement à la sécurité de tous, physique comme affective.
- animer tous les temps avec les enfants, et pas seulement les activités : garderie, temps calme, repas, trajets... C'est à dire ne pas être passif dans une seule attitude de surveillance, mais être dans l'échange, la proposition, le jeu, donner de l'énergie, de l'enthousiasme, faire vivre le groupe.
- Instaurer une relation de confiance avec les parents : chacun saura se rendre disponible lors des moments d'accueil et de départ afin de répondre à leurs éventuelles questions, de les rassurer et de pouvoir échanger toutes les informations concernant l'enfant.

Avec les collègues :

- appeler à l'aide si on en a besoin, demander assistance et conseil.
- respecter chacun, être dans la discussion et la coopération même en cas de désaccord ou de problème.
- respecter également les décisions prises collectivement comme par la hiérarchie, le règlement intérieur et le projet pédagogique.
- être ponctuel et rigoureux dans son travail
- faire remonter à la direction tous les problèmes et informations importantes, quels qu'ils soient, dans l'équipe ou concernant les enfants.
- en cas de problème avec un enfant, ne pas prévenir directement les parents mais en faire part au directeur de l'accueil qui, lui, s'en occupera.

7. L'ÉQUIPE

Pauses

Chaque encadrant de l'accueil de loisirs a droit à une pause d'une heure en milieu de journée. Elle peut être pendant le temps de repas ou pendant le temps calme, en coordination avec ses collègues afin qu'il y ait tout le temps une équipe suffisante pour encadrer les enfants. Cette pause peut être compliquée

à mettre en oeuvre lors de la sortie à la journée, il faut alors s'adapter aux contraintes.

Équipe et rôles

Directeur : Vincent Zuanella (stagiaire BAFD)
Assistant(e) sanitaire : Vincent Zuanella
Garderie : Claude Fays, Sonia Hettal,
Service des repas, entretien : Olivia Cuny
Référénts de groupe : Sheryline Afonso, Lydia Streit,
Maryse Honoré, Jean-Gabriel Fritsch
Animateurs : Cindy Marini, Myriam Ouaret (stagiaire BAFA), Alix Prud'homme, Stéphanie Vaxelaire
Volontaires de Service Civique : Cassandra Henrion

8. TRANSPORTS

Notre prestataire pour la sortie à la montagne est Transdev.

Pour la sortie de proximité, nous irons à pieds !

Le groupe de collégiens sera transporté au planétarium à l'aide de notre minibus.

9. PARTENARIATS

Pour le groupe des collégiens, l'action se fait en partenariat avec la Ville d'Épinal, à travers son festival des Cybériades.

Pour les maternelles et élémentaires, nous serons en partenariat "interne" avec le secteur familles du Centre Léo Lagrange, auquel nous nous associerons pour la sortie à la montagne et la journée d'atelier autour des jeux et jouets en bois.

10 - COMMUNICATION

Informations

Les parents seront informés sur le contenu de la semaine : programme d'activités, menus... par un affichage à l'entrée des salles d'activités.

Ce projet pédagogique sera disponible sur notre site internet ainsi que sur place, dans nos locaux. Les informations particulières (notamment relatives aux sorties) seront données aux parents de la main à la main, à l'accueil de la garderie ou à l'accueil de 9h, par le directeur du centre et les animateurs référents.

Les parents auront la possibilité de poser toutes leurs questions aux animateurs à ces moments là, ainsi qu'au départ des enfants.

Diffusion des réalisations

Si, dans leur semaine d'activité, les enfants venaient à réaliser des créations plastiques, audio ou multimédia, nous les diffuserons sur notre site internet (transmettre les fichiers ou les documents au directeur).

Photographies

Les photographies prises par les animatrices et animateurs doivent impérativement être cadrées et/ou traitées de manière à ce qu'on ne reconnaisse pas les enfants (de dos, de très loin, en plan très rapproché, visages masqués). Celles-ci pourront être utilisées par le Centre à des fins de communication sur ses activités (sur notre plaquette, sur notre site internet, sur affiches...) mais aucunement publiées sur les réseaux sociaux.

11. ÉVALUATION

Par l'équipe d'animation

Afin de tendre toujours vers l'amélioration de nos accueils et d'assurer au mieux la réalisation des objectifs, l'accueil de loisirs fera l'objet d'une évaluation par l'équipe d'animation et le directeur. Voici les critères que nous devons chercher à remplir :

- Pendant les grands jeux, tous les enfants se sont exprimés et auront participé à l'enquête, exprimant leurs avis et déductions (attitudes passives à éviter, laisser la place à chacun.)
- Au moins deux délibérations par semaine ont été menées avec les enfants pour prendre une décision collective (choisir une activité ou un jeu, une manière de s'organiser, un rythme...)
- Tous les enfants auront essayé une activité manuelle.
- Au moins la moitié des enfants sauront dire, à l'issue de chaque semaine, quelque chose qu'ils ont découvert ou appris.
- Pendant la journée d'activités libres, tous les enfants auront, à un moment, initié leur propre activité ou se seront appropriés celles proposées.
- Chaque semaine, au moins une animation du matin aura été proposée et animée par des enfants.
- Au moins 6 familles se seront jointes à chaque sortie.

par les enfants

À la fin de chaque journée, un temps formel de discussion et d'évaluation de la journée sera mené par les animatrices et animateurs auprès de leurs groupes, afin de recueillir les impressions, émotions et remarques des enfants, ainsi que pour mesurer ce qu'ils ont appris et retenu. Ce temps d'échange peut se faire sous forme graphique, ou sous forme de jeu, mais doit laisser une trace de l'évaluation des enfants. Des temps plus informels peuvent être menés pendant les accueils, les trajets ou les repas, tout au long de la journée avec de petites questions et discussions. Les objectifs pédagogiques de notre projet sont formulés de manière évaluable, il revient aux animatrices et animateurs de mesurer leur degré de réussite.

Évaluation des stagiaires BAFA

Après un premier rendez-vous avec le directeur de l'accueil de loisirs, il sera donné aux stagiaires BAFA un exemplaire du projet pédagogique et une fiche d'autoévaluation sur leurs compétences, qu'ils devront remplir avant le début de l'accueil et avoir avec eux par la suite.

À l'issue du premier jour, un premier entretien rapide sera mené avec le directeur pour recueillir leurs impressions, questions et remarques.

Un point intermédiaire sera fait à la moitié de la semaine, avec une autoévaluation revue de leurs compétences, à l'aide de leur fiche.

À la fin de la semaine, l'évaluation finale sera faite par le directeur et les stagiaires, en croisant leur autoévaluation et la perception de leur travail par leurs collègues référents de groupe et le directeur lui-même.

Les stagiaires BAFA seront évalués sur leur **savoirs**, leurs **savoirs-être** et leurs **savoirs-faire** : connaissance du projet pédagogique et de l'organisation d'un ACM, attitude d'adulte, réactivité et écoute, communication, initiative et autonomie, force de proposition, préparation d'une activité et son animation, capacité d'auto-évaluation...

pour rappel, les fonctions de l'animateur :

FONCTION 1 : Assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives et aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.

FONCTION 2 : Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations des différents acteurs.

FONCTION 3 : Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

FONCTION 4 : encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.

FONCTION 5 : accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.